PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 9 juin 2023 à 18h30 – *Mairie*

Nombre de Conseillers :

En exercice : **15**
Présents : **12**
Votants : **15 (dont trois procurations TIXIER pour VIALLEFONT, RABY pour KARDOUD et PERRODIN pour VANPARYS-ROTONDI)**

Présents : MM PERRODIN Gérard, BOUNIOL Jean-Louis, COVRE Myriam, ENGELBERT Jean-Michel, RABY Laurent, FOURNIER Patrick, DELORME Tiphaine, MALLET Loïc, THEBAULT Alain, REVERET Carine, LE CHAPELAIN Diane.

Absents excusés : VIALLEFONT Michel (donne procuration à TIXIER Nathalie) VANPARYS-ROTONDI (Julie donne procuration à PERRODIN Gérard) et KARDOUD Leïla (donne procuration à RABY Laurent).

Madame LE CHAPELAIN Diane a été désigné comme secrétaire et Madame Laetitia LAVERGNE secrétaire auxiliaire.

Le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal débute à 18h30 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 février 2023 est signé par le Maire et le secrétaire Jean-Michel ENGELBERT, sans remarques particulières.

Sujet 1 – Elections sénatoriales

Le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 a porté au vendredi 9 juin 2023 la date des élections des délégués des conseils municipaux composant le collège électoral sénatorial et au dimanche 24 septembre 2023 celle des sénateurs.

Le conseil est invité à procéder à l'élection des délégués du conseil municipal :

Le bureau électoral est présidé par M. Gérard PERRODIN. Il est composé de M. Jean-Louis BOUNIOL, M. Patrick FOURNIER, Mme Tiphaine DELORME et de Mme Carine REVERET. Mme Diane LE CHAPELAIN est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Président du bureau électoral énonce le noms des candidats au poste de titulaires : Gérard PERRODIN, Alain THEBAULT et Diane LE CHAPELAIN.

VOTE DES TITULAIRES	
Noms des candidats	**Votes**
Gérard PERRODIN	15
Diane LE CHAPELAIN	15
Alain THEBAULT	14

Le Président du bureau électoral énonce le noms des candidats au poste de suppléants :
Myriam COVRE, Loïc MALLET et Nathalie TIXIER.

VOTE DES SUPPLEANTS	
Noms des candidats	**Votes**
Myriam COVRE	15
Loïc MALLET	15
Nathalie TIXIER	15

Ils sont élus au premier tour de scrutin à la majorité absolue.

Pour : 15 (dont procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

Sujet 2 -- DIA

BD 9 et 143
Pas de préemption

Pour : 15 (dont procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

Sujet 3 – Cession de la parcelle BD 443 à Madame Anne GARNIER

Le Maire donne lecture d'un courrier de madame Anne GARNIER dans lequel elle demande l'acquisition d'une parcelle du domaine privé de la Commune, à savoir la parcelle BD 443 d'une superficie de 40 m².

Vu que cette parcelle est du domaine privé de la commune et peut être ainsi cédée à un tiers sur simple délibération du Conseil Municipal ;

Considérant que cette parcelle est en friche et n'est pas utilisée par la Commune ;

Considérant que cette parcelle n'est liée à un aucun projet communal d'aménagement ;

Le Conseil Municipal :

- à la majorité (8 voix pour, 2 contre : VIALLEFONT Michel et TIXIER Nathalie, et 5 abstentions : BOUNIOL Jean-Louis, FOURNIER Patrick, LE CHAPELAIN Diane, MALLET Loïc et REVERET Carine) accepte cette vente ;
- à la majorité fixe un montant pour cette parcelle de 10 euros/m² et décide que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur.

Pour : 8 (dont procurations)
Contre : 2 (TIXIER Nathalie et VIALLEFONT Michel par procuration)
Abstention : 5 (BOUNIOL Jean-Louis, FOURNIER Patrick, LE CHAPELAIN Diane, MALLET Loïc et REVERET Carine)

Sujet 4 – Etude hydrologique du secteur Les Combes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser une étude hydrologique du secteur Les Combes. En effet, élaborer une stratégie hydraulique à travers une étude hydrologique, c'est intégrer tant la ressource que le risque. Cela permettra d'adapter au mieux les infrastructures urbaines aux changements plus ou moins soudains afin de rendre la commune plus résiliente.

La SAFEGE a proposé à la commune une étude comprenant :
- Une étude hydraulique, y compris topographie, DT et reconnaissance terrain
- Un rapport et chiffrage niveau AVP, y compris une réunion de présentation aux élus

L'étude est proposée au coût de 6 847.20 euros et 415 euros par réunion supplémentaire.

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal unanime décide de valider la proposition de la SAFEGE et mandate le Maire pour signer toutes pièces concernant ce dossier.

Pour : 15 (dont procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

Sujet 5 – Lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du projet de construction d'une maison des associations.

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit que « lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L. 2122-22, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce

marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de la construction d'une maison des associations.

Monsieur le Maire indique que pour la réalisation du projet, il sera nécessaire de passer des marchés de prestations de services et des marchés de travaux.

Les honoraires seront établis sur la base d'une mission de base selon la loi MOP, et comprendront également le dépôt des dossiers de demandes d'autorisation de travaux.

La maîtrise d'œuvre s'assistera de bureaux d'études spécialisés (structure, fluides, thermique, acoustique...) afin de répondre à la demande.

Le coût prévisionnel des travaux tous corps d'état est de 700 000 € HT.

Il comprendra l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation du projet y compris :

- des équipements ;
- les démolitions ;
- la construction ;
- les réseaux

Pour : 15 (dont procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

Sujet 6 – Changement de locataire au « Relais du Crest ».

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur VALERY Philippe et Madame Martine BERNARD, locataires du local commercial « Le relais du Crest » a trouvé acquéreur pour son fonds de commerce. C'est la société SNC Family Leite qui reprend le local.

Le Conseil Municipal unanime décide que la société SNC Family Leite sera locataire du local commercial situé 9 Place Beaudonnat – 63450 LE CREST.

Cette location concerne un local commercial d'environ 138 m2, situé en rez-de-chaussée de la parcelle AI 287, destiné à l'exploitation d'un fonds de commerce d'épicerie, bar, tabac, presse, Française des jeux, brasserie, restauration sur place et à emporter, relais colis et la poste, dépôt de pain et Gaz.

Le bail a été établi pour une durée de 9 ans à compter du 1er décembre 2018.

Le loyer mensuel est fixé à 600 € T.T.C. par mois, payable à terme échu.

Le Conseil Municipal unanime donne pouvoir au maire pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 15 (dont procurations)
Contre : 0

Abstention : 0

Sujet 7 – Désignation du référent agricole

Le Maire informe que le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme a adopté à l'unanimité en décembre derniers de nouvelles orientations et mesure en faveur de l'agriculture, l'alimentation et la sylviculture.

De nombreuses actions et animations, en partenariat avec la profession agricole et les acteurs du territoire, seront développées afin de préserver le foncier agricole. Afin de contribuer et de relayer les informations de cette nouvelle politique de soutien aux exploitants, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un référent agricole.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal unanime, désigne Michel VIALLEFONT comme référent agricole.

Pour : 15 (dont procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

Sujet 8 – Désignation d'un représentant pour la commission aménagement

Le maire expose que lors de la prochaine réunion du conseil communautaire, il sera proposé de créer une dixième commission thématique communautaire spécifique au Tourisme.

Actuellement, la commission n°1 regroupe l'aménagement de l'espace et le tourisme. Ces deux thèmes réunis avaient été "calés", en 2020, sur la délégation confiée par le président au premier vice-président et qui regroupe effectivement ces deux domaines de compétence.

La compétence aménagement de l'espace regroupe juridiquement et donc statutairement, le SCOt, qui a été délégué au Grand Clermont, et qui va prochainement entamer une révision, et le PLUi, qui fait l'objet régulièrement de réunions avec les communes à travers l'animation d'un COPIL qui a été initié lors de la prise de compétence PLUi.

Le tourisme, est un secteur à fort enjeu. Les échelles territoriales évoluent avec des mises en place de partenariat avec la métropole pour la gestion des offices de tourisme et avec la région, le département et la métropole pour le projet de valorisation des sites arvernes.

Ces sujets importants doivent être partagés. Le maire expose la demande de Mond'Arverne communauté qui souhaite que nous proposions un élu de notre Conseil Municipal pour participer à la commission aménagement, Madame Julie VANPARYS-ROTONDI souhaitant conserver son rôle à la commission tourisme. Jean-Louis BOUNIOL se propose pour représenter la commune au sein de la commission aménagement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal unanime, désigne Jean-Louis BOUNIOL pour représenter la commune à la commission aménagement et participer aux travaux communautaires.

Pour : 15 (dont procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

Infos diverses

1- Le maire informe que Michel VIALLEFONT a accepté d'être membre de la commission de contrôle des listes électorales.
2- Le maire propose aux membres du Conseil Municipal de passer le chemin de Périgonde en chemin piéton par arrêté du maire. Le conseil valide cette décision.
3- Jean-Louis BOUNIOL propose au Membres du Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport du SIAVA afin d'en discuter au besoin lors du prochain conseil.
4- Le maire propose aux membres du Conseil Municipal d'exposer des photos du patrimoine de la commune sous le préau de la mairie. Le conseil valide cette proposition.
5- Carine REVERET expose que la nécessité de demander aux parents d'élèves le quotient familial pour la prochaine rentrée afin d'établir une grille tarifaire pour la cantine plus équitable. Le conseil accepte cette proposition.
6- Dans le cadre du marché à bon de commande, l'entreprise CYMARO nous propose un devis pour la réfection de voirie. Présenté par Jean-Louis BOUNIOL, le devis s'élève à 14 976 euros, payable en fin d'année ou en 2024 en cas de besoin de trésorerie.
7- Le maire informe de la titularisation d'Antoine BESSON en qualité d'adjoint technique.

--*-*-*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19h45.

Le Maire,

Gérard PERRODIN

La Secrétaire,

Diane LE CHAPELAIN